



Formation internationale

Echanges intracommunautaires DEB & TVA

Actualisez et développez vos connaissances ?

Mise à jour | mars 2024



Cible

Dirigeants, responsables financiers, logistique, achat et vente d'entreprise effectuant des opérations intracommunautaires, créateurs...



Pré-requis

- Sans pré-requis.
- Il est recommandé d'avoir un minima des connaissances de base en échanges intracommunautaires DEB et TVA.



Durée

- 7 heures (soit 1 jour).
- De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



Tarif

500 €TTC par personne.

Financement :

- Par l'employeur.
- Par un organisme payeur (OPCO21, OPCO ATLAS, etc.).
- A titre personnel nous consulter.

Tarifs en intra, nous consulter.



Intervenants

- Spécialiste du commerce international

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux participants de maîtriser les flux intracommunautaires au regard des mentions obligatoires sur les factures, les obligations fiscales et les procédures d'auto-liquidation et déclaratives.

Moyens et outils pédagogiques

- Apports théoriques illustrés d'exemples concrets et de cas pratiques
- Mise en pratique à partir de situation concrètes
- Apports d'outils méthodologiques
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

Programme

Opérations hors UE : export et import/opérations dans l'UE depuis 1993 et élargissement successif à 28 pays (2004, 2007 et 2013).

Les obligations relatives aux échanges intracommunautaires de marchandises.

Le régime de l'auto-liquidation de la TVA en France et dans l'UE.

La déclaration d'échanges de bien

- Les opérations à déclarer : les bases juridiques et définitions
- Le redevable de l'information / les personnes dispensées de déclaration
- La période de référence
- Les seuils déclaratifs et le niveau d'obligation
- Les données à fournir
- Le regroupement des opérations

Le traitement des cas particuliers

- Les opérations triangulaires
- Le régime des ventes à distance
- Le régime des biens d'occasions, œuvres d'art et objets de collection
- Le travail à façon
- Le retour et remplacement des marchandises
- Le régime des corrections et régularisations

Les formalités particulières, contrôles et sanctions pour les échanges de certains produits sensibles

- Les différents types de contrôles
- Les sanctions
- Le règlement des contentieux
- Le droit d'enquête et coopération entre Etats membres : la base VIES

Le mode de transmission de la déclaration

- L'e-déclaration sur le site pro douane (DTI/EDI)
- L'utilisation de la télé déclaration DEB sur le web et les logiciels du marché
- Présentation des outils et fonctionnalités du site pro douane

L'assistance technique et réglementaire aux utilisateurs par les services douaniers : contacts utiles

Les mentions obligatoires sur les factures

Les obligations relatives aux échanges intracommunautaires de services

La déclaration européenne de services (DES)

- Base juridique
- Les principes de la DES
- L'e-déclaration sur le site pro. douane

Modalités d'évaluation

- Auto-évaluation des connaissances
- Evaluation de la satisfaction clients : questionnaire de fin de formation
- Exercice d'application : quizz
- Type de validation : attestation de présence



Calendrier 2024

Fleury-les-Aubrais | Citévolia | 1 place Rivierre-Casalis | 11 juin 2024



Contact

Stéphane MUNOS | Conseiller International | stephane.munos@centre.cci.fr ou Fabienne LEFEVRE | Chargée de formalités | fabienne.lefevre@loiret.cci.fr

www.loiret.cci.fr | Rubrique « Se former » - « Formation continue » - « Formations internationales »



Délais d'accès et inscription

Les délais d'accès sont variables en fonction des modes de financement. Pour un financement auprès d'Agefice, 15 jours est le délai minimum obligatoire et incompressible entre la validation de la demande d'inscription par l'organisme de formation et l'entrée en formation du stagiaire.

Pour s'inscrire, retournez votre bulletin d'inscription, accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

CCI Loiret – Formations Internationales
Citévolia | 1 place Rivierre-Casalis | CS 80612 |
45404 Fleury-les-Aubrais Cedex



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Une adaptation de la formation est possible pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

Contactez votre CCI pour une analyse de vos besoins

Référente handicap | Marie De Amarin | marie.deamarin@loiret.cci.fr